

Le Parc du Ventoux est né !

Un décret du 1^{er} Ministre en date du 27 juillet 2020 vient de valider le classement du territoire qui devient ainsi le 55^{ème} Parc naturel régional de France.

Publié le 28 juillet 2020

En février dernier le Président de la République avait tenu à annoncer la création de quatre nouveaux Parcs naturels régionaux dont celui du Mont-Ventoux lors d'un déplacement en Haute-Savoie consacré spécifiquement aux problèmes environnementaux.

C'est enfin chose faite, les ultimes procédures relatives à la labellisation du 9^{ème} Parc de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur viennent d'aboutir à la signature du décret d'application du Premier ministre : le Parc naturel régional du Mont-Ventoux est né !

Une nature exceptionnelle, des paysages diversifiés, le Ventoux fait rêver, il est le belvédère de la Provence. Labellisé Réserve de Biosphère par l'UNESCO en 1990, il doit son identité forte aux hommes qui ont fait de son ascension une véritable épopée mais aussi à ses habitants qui travaillent et vivent dans les villes et villages de la plaine du Comtat au plateau de Sault, des gorges de la Nesque à la vallée du Toulourenc, du pays de Vaison aux monts de Vaucluse.

Unis aujourd'hui derrière la démarche qui a conduit à la labellisation de ce territoire, tous sont conscients de la nécessité de protéger et valoriser les patrimoines naturels et culturels de leur territoire qui en outre abrite de nombreuses productions agricoles déjà reconnues par 11 AOC et AOP et 9 IGP. Ce sera désormais la mission du Parc naturel régional du Mont-Ventoux.

Sont donc classées, sous la dénomination de « Parc naturel régional du Mont-Ventoux », les territoires des communes vauclusiennes de : Aubignan ■ Aurel ■ Bédoin ■ Blauvac ■ Brantes ■ Caromb ■ Carpentras ■ Crestet ■ Crillon-le-Brave ■ Entrechaux ■ Faucon ■ Flassan ■ Le Barroux ■ Le Beaucet ■ Malaucène ■ Malemort-du-Comtat ■ Mazan ■ Méthamis ■ Modène ■ Monieux ■ Mormoiron ■ Pernes-les-Fontaines ■ Puyméras ■ Saint-Christol d'Albion ■ Saint-Didier ■ Saint-Hippolyte-le-Graveyron ■ Saint-Léger-du-Ventoux ■ Saint-Pierre-de-Vassols ■ Saint-Trinit ■ Sault ■ Savoillans ■ Vaison-la-Romaine ■ Velleron ■ Venasque ■ Villes-sur-Auzon.

Le Parc naturel régional du Mont-Ventoux en chiffres :

- 35 communes du Vaucluse
- 5 collectivités membres : Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département de Vaucluse, Communauté d'agglomération Ventoux Comtat-Venaissin, Communautés de communes Ventoux Sud et Vaison Ventoux.
- 859 km²
- 88 215 habitants

- Point culminant : le Mont-Ventoux à 1909 m
- 58 % espaces naturels
- 33 % espaces agricoles
- 9 % espaces urbains

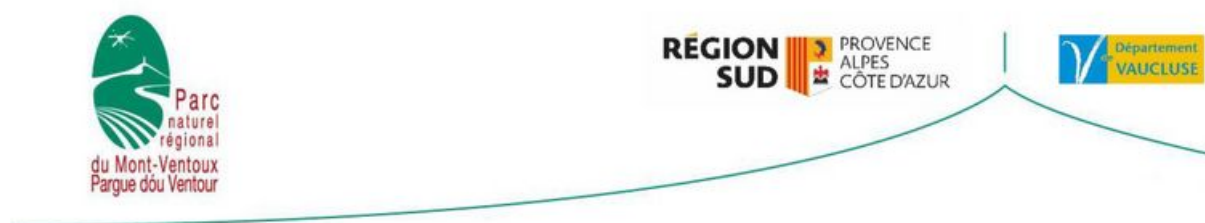
Labellisé Réserve de Biosphère en 1990 par l'UNESCO

Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional (PNR) ?

Un Parc naturel régional (PNR) est un territoire rural habité et vivant, mais son équilibre peut être fragilisé par une pression urbaine et/ou touristique fortes et par une dévitalisation rurale.

Il est reconnu au niveau régional et national pour la grande qualité de son patrimoine naturel, culturel et pour ses paysages. Un PNR est un projet de territoire qui vise à protéger et valoriser mais sans interdire.

- [Télécharger le dossier de presse](#)



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09